

A travers les sociétés

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **24 (1936)**

Heft 484

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-262419>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les Congrès de l'été

(suite de la 1^{re} page)

II. Fédération internationale des femmes dans les carrières libérales et les professions.

Dans la semaine du 27 juillet au 1^{er} août à eu lieu à Paris, à l'Hôtel Lutetia, le 2^{me} Congrès de cette Fédération internationale, auquel ont pris part les déléguées de 24 pays, parmi lesquels figurait la Suisse.

Sans doute, nos hôtes françaises, qui n'ont pas encore acquis leur droit de vote, ont dû être fières de pouvoir recevoir leurs invitées dans un pays où récemment trois femmes ont été appelées à la haute fonction de sous-secrétaire d'Etat. Il est curieux de noter que ce fut un homme, M. Pierre Vienot, sous-secrétaire d'Etat au Ministère des Affaires Etrangères, qui fit cette réflexion en prononçant quelques mots de bienvenue au nom du Gouvernement. Mme Cécile Brunschvicg, sous-secrétaire d'Etat au Ministère de l'Education, se rallia à ces paroles, tandis que Mme Tissot, présidente du groupe parisien, exprimait sa joie de voir présente des femmes professionnelles d'un si grand nombre de pays. Mme Plaminkova, sénateur en Tchécoslovaquie, et vice-présidente de la Fédération, répondit à ces paroles aimables.

Miss Lena Madsen Philips, présidente de la Fédération, fit ensuite le discours d'ouverture, dont nous citerons les passages suivants. « On a tort de prétendre que la crise actuelle est la faute des hommes. L'idéologie de notre époque est formée de générations d'hommes et de femmes. Il est certain que les hommes ne voudraient pas mettre en pratique ce qui ne pourrait être accepté par les femmes. De nos jours également les femmes doivent prendre une part active au maintien et au développement d'une organisation saine, juste, rationnelle et économique de la société ».

A côté des rapports sur le travail des diffé-

rentes associations nationales affiliées, qui furent discutés dans une séance ordinaire, figuraient à l'ordre du jour plusieurs questions intéressantes concernant la situation de la femme dans la vie professionnelle. Mme Marguerite Thibert, du Bureau International du Travail exposa notamment l'utilité d'une enquête entre prise par le Bureau International du Travail sur la position économique de la femme dans la vie professionnelle, et sollicita l'aide et l'appui des associations nationales affiliées à la Fédération. De son côté, Miss Dorothy Evans, secrétaire générale de l'Association nationale des femmes fonctionnaires en Grande Bretagne, introduisit une discussion sur la question « à travail égal salaire égal ». A son avis, cette égalité ne doit pas être seulement réalisée dans l'intérêt de la femme, mais aussi dans l'intérêt de l'homme.

Les rapports sur la situation des femmes professionnellement occupées dans les différents pays ont démontré que, dans la plupart des Etats la liberté de travail pour la femme est énergiquement défendue. Dans quelques pays, dans lesquels on essaie de réduire cette liberté, les attaques de ce genre ont pu être repoussées, grâce à l'action prompte et efficace des femmes, soutenues par leurs collègues masculins. Aussi l'impression générale fut-elle que la situation professionnelle de la femme s'améliore de plus en plus.

Une réunion spéciale fut consacrée à la discussion de la situation juridique de la femme. Des juristes de plusieurs pays ont constaté les injustices de la législation à l'égard de la femme alors qu'on peut citer peu de cas où la femme profite d'un privilège injuste, comme par exemple, en Angleterre, où le mari reste responsable des dettes de son ex-épouse. Le Congrès exprima l'avis que dans ces cas, la femme devrait avoir sa propre responsabilité.

Le point culminant du Congrès fut une réunion publique qui attira beaucoup de monde, et à laquelle prit entre autres la parole, Miss Frances Perkins, Ministre du Travail aux Etats-Unis, venue d'Amérique spécialement pour cette occasion. D'après Miss Perkins la cause de la femme est

étroitement liée au développement de la société, et la collaboration entre les hommes et les femmes est non seulement possible mais encore indispensable. Il est évident que le but essentiel des efforts actuels doit être de donner du travail à tous ceux qui en ont besoin. En Amérique, il a été possible de remplacer cinq millions et demi de chômeurs dans leur propre profession. A deux millions d'ouvriers d'usine, qui étaient partis peu de temps auparavant de la campagne pour chercher du travail dans les villes, ont été procurées des occupations dans l'agriculture, tandis qu'aux trois autres millions de chômeurs furent confiés la restauration ou l'installation d'écoles, d'hôpitaux, d'établissements de bains, etc. Pour occuper les musiciens sans travail, on a organisé des concerts publics, et ainsi de suite. Tout ceci a amené une augmentation de la capacité d'achat dans la population, et par conséquent une amélioration de la situation dans les différentes branches d'industrie. Pour Miss Perkins le remède au chômage réside dans l'augmentation des salaires, quoiqu'elle reconnaisse que ces mesures constituent plutôt une solution pratique que théorique du problème. Elle termina son exposé en disant que le travail libre la femme. Le travail féminin ne peut être protégé par des mesures générales; chaque cas doit être considéré séparément.

Le Congrès a voté plusieurs résolutions, notamment sur l'utilité d'obtenir une formation professionnelle égale et des droits et des salaires égaux pour la femme et pour l'homme. Comme suite à l'exposé de Mme Thibert, il fut décidé que les associations nationales en collaboration avec d'autres organisations feraient une enquête sur la situation économique de la femme et qu'un rapport sur les résultats de cette enquête serait envoyé au Bureau International de Travail.

Le Congrès se termina par un banquet très réussi, pendant lequel de nombreux discours furent prononcés roulant fréquemment sur ce sujet: « Si les femmes dirigeaient le monde... »

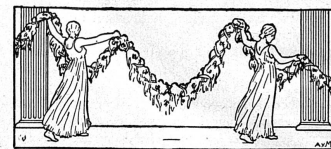
(Traduit du hollandais par Marya Goldman.)

LA CHAUX-DE-FONDS. — Le Comité du Suffrage féminin de notre ville avait convié une quarantaine de jeunes filles, le samedi 26 septembre, pour écouter une causerie de Mme J. Vuillumier sur ce sujet: *Le Suffrage féminin. Pourquoi faire ?*

Toutes ces jeunes filles ont été vivement intéressées et si le sujet, inconnu de quelques-unes, leur a ouvert un horizon nouveau, si à l'avenir elles s'occupent des questions soulevées et désirent les résoudre pour le bien des femmes, la semence jetée en cet après-midi, n'aura pas été vaine.

La causerie s'est terminée par une discussion autour d'une tasse de thé, aimablement offerte par le Comité. Cette même initiative avait été prise l'hiver dernier à Neuchâtel et ce serait heureux si d'autres sections en suivaient l'exemple.

C. M.

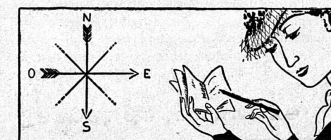


A travers les Sociétés

Jus de fruit.

Depuis l'année 1927, la Fédération antialcoolique genevoise a propagé dans notre canton la pasteurisation du jus de fruits. Bien des viticulteurs et agriculteurs ont essayé avec succès ce nouveau procédé de l'utilisation des fruits. Afin de faciliter le traitement des petites récoltes, la Fédération a fait l'acquisition d'un fouloir, d'un broyeur et d'un presseur. Pour la location de ces appareils ainsi que des pasteurisateurs, s'adresser à M. Edmond Zaugg, chef opérateur, rue des Buis, 8. Les moles acides conviennent aussi à la pasteurisation.

Les personnes suivantes donneront volontiers des renseignements sur la pasteurisation des jus de fruits: Mme Chaix-Constantin, rue des Délices; M. Marc Durafour, Etablissement Pomard S. A., Carrefour de Villereuse, 4; M. Félix Constant, agriculteur, Presinge; M. Charles Gignoux, instituteur, Chambésy; M. A. Gilliard, agriculteur, avenue d'Aire, 51; M. Georges Mermet, viticulteur, Dardagny; M. André Schmid, rue du Vuache, 5; M. Félix Stempf, Troinex.



Carnet de la Quinzaine

Lundi 5 octobre:

GENEVE: Association pour le Suffrage féminin, 22, rue Et-Dumont, 20 h. 30: Séance mensuelle (Thé suffragiste): Introduction à la révision du Pacte de la Société des Nations, par M. Léopold Boissier, secrétaire général de l'Union Interparlementaire.

Lundi 12 octobre à samedi 17 octobre:

HILTERNINGEN (Lac de Thourne): Cours de Vacances de l'Association suisse pour le Suffrage et du « Groupement suisse (La Femme et la Démocratie) ». (Voir le programme détaillé plus haut).

Samedi 17 octobre:

HILTERNINGEN: Séance d'automne sur convocation du Comité Central de l'Association suisse pour le Suffrage.

Dimanche 18 octobre:

BERNE: Conférence des Présidentes de Sections de l'Association suisse pour le Suffrage, Hôtel du Sauvage, 41, Aarbergstrasse, 10 h. 30 précises: 1. Stérilisation et réglementation des naissances, par Mme le Dr. Schult-Bascho (Berne); 2. Comment gagner la jeunesse au suffrage féminin? suggestions résultant du concours organisé par l'A. S. S. F., par Mme de Montet (Vevey); 3. La protection du travail à domicile, par Mme D. Schmidt, adjointe à l'Office fédéral du Travail (Berne); 4. Communications du Comité Central par Mme A. Leuch (Lausanne); 5. Divers et propositions individuelles. — A 13 heures, dîner en commun. — Tous les membres des Comités de Sections sont cordialement invités.

The International Suffrage News (JUS SUFFRAGII)

Nouvelles du mouvement féministe à travers le monde

(Texte anglais et français)

Organe mensuel de l'Alliance Internationale pour le Suffrage et l'Alliance civique et politique des femmes

Prix de l'abonnement annuel: 6 sh.

4,50 fr. suisses

190, Vauxhall Bridge Road, Londres, S. W. 1.

Des situations avantageuses Des postes de choix

sont offerts à qui connaît la

Sténotypie Grandjean

ECOLE: 12, r. du Mont-Blanc - Tél. 29.933

Leçons d'essai gratuites

141 bis 2

GENÈVE. — IMPRIMERIE RICHTER

didats d'avoir accompli leur service militaire. Dans la Régie des tabacs, l'admission se fait actuellement dans des conditions spéciales, les emplois étant réservés à certaines catégories de candidats: emplois masculins, aux anciens combattants mutilés; emplois féminins, réservés pour 75 % aux veuves de guerre et pour 25 % aux femmes apparentées au personnel (épouses et filles d'ouvriers).

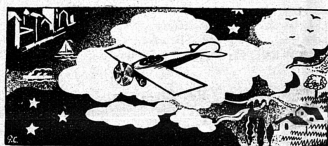
En ce qui concerne l'avancement dans la hiérarchie des fonctions, les femmes semblent destinées à rester dans les catégories inférieures, à part quelques brillantes exceptions.

(La fin au prochain numéro.) A. DE M.

La démission de Mme Joliot-Curie

La nouvelle a été donnée par la presse quotidienne que Mme Joliot-Curie, sous-secrétaire d'Etat aux recherches scientifiques en France, venait de donner sa démission. D'après le *Figaro*, le motif de cette décision serait à chercher dans des divergences d'ordre technique avec le gouvernement. Le remplaçant de Mme Joliot a immédiatement été nommé en la personne de M. Jean Perrin. Et voilà un poste perdu pour les femmes!

Il est certain, comme le remarquait très justement l'autre soir Mme Malaterre-Sellier, dans une réunion organisée par l'Association genevoise pour le Suffrage, que dans les pays où les femmes ne possèdent pas encore le droit de vote, celles qui sont appelées à des postes officiels importants se trouvent placées devant des difficultés que ne connaissent pas les femmes élues dans d'autres pays, et sont de la sorte souvent en proie à des conflits entre leurs convictions féministes et leurs convictions tout court. Ce sont là des cas de conscience qu'il est impossible de trancher extérieurement par un jugement général, et qui relèvent de chacune individuellement, mais qui n'en sont pas moins pénibles pour cela.



Correspondance

Radio-Genève et suffrage féminin

Londres, le 27 septembre 1936.

Chère Rédactrice,

Plusieurs féministes genevoises ayant bien voulu, lors de ma récente visite dans votre ville, m'exprimer des regrets de ce que je n'aie pas fait à Radio-Genève la causerie féminine qui a été annoncée pour le lundi 28 septembre, voulez-vous m'accorder l'hospitalité des colonnes du *Mouvement Féministe* pour exposer ce qui s'est passé?

Mon intention, en acceptant de faire cette causerie sur les femmes de mon pays était de montrer combien la situation des femmes chez nous a été changée par le fait de la lutte qu'elles ont menée avec tant de ténacité et de courage pour obtenir leurs droits de citoyennes. En effet, à tous points de vue, dans la vie de famille journalière auprès de son mari et de ses enfants, dans sa profession ou son travail, ou dans le travail bénévole pour la charité, la femme a gagné en dignité, en influence et en résultats pratiques depuis qu'elle a le droit de vote. Impossible de s'imaginer que les excellentes lois promulguées par les femmes au Parlement, la nouvelle protection de la jeunesse, les admirables soins accordés aux enfants délinquants, auraient pu se réaliser si complètement sans le concours très apprécié par les hommes des femmes dans la vie politique. Je ne pouvais pas m'imaginer que Radio-Genève ne me permettrait pas de raconter aux femmes intelligentes de la Suisse ce qui se passe dans « un pays inconnu! ». Et c'est pourtant ce qui est arrivé!

Margery CORBETT ASHBY.



Nouvelles des Groupes et des Sections.

LAUSANNE. — Réuni le 18 septembre, sous la présidence de Mlle A. Quinche, le Comité du Groupe lausannois pour le Suffrage féminin a eu le chagrin d'enregistrer deux démissions: celle de Mme Henriette Béranger, membre du Comité depuis sa constitution, en 1920, lorsque le Groupe vaudois devint une Fédération et le modèle des trésoriers, d'une ponctualité et d'un dévouement absolus, faisant patiemment, pour chaque séance mensuelle, pour chaque assemblée, ses quatre cents convocations, toujours prête à rendre service et à se charger d'un travail ennuyeux; puis celle de Mme L.-H. Pache, entrée dans le Comité en 1922, sa présidente de 1925 à 1926, qui renonce également à son mandat de membre du Comité vaudois pour cause de surcroît d'occupations. Mme Pache a rendu de grands services à la cause du suffrage, par la plume et par ses conférences (et les lectrices du *Mouvement* seront unanimes à la Rédaction pour déplorer son retrait, momentanément nous l'espérons, comme collaboratrice de notre journal (*Réd.*)).

Le Comité a établi son programme d'activité pour l'hiver 1936-1937, qui comprend les traditionnelles séances du premier vendredi de chaque mois, au Lyceum. La première causerie, le 6 novembre, sera donnée par Mlle J. Friedli, sur ce sujet dont on parle beaucoup depuis l'assemblée de l'Association vaudoise: *Instruction civique et travaux à l'aiguille*. On pourrait même écrire: *instruction civique contre travaux à l'aiguille*, puisque, jusqu'à présent, c'est au nom des sacro-saints travaux à l'aiguille qu'on n'a pas encore trouvé le temps d'enseigner l'instruction civique aux écolières primaires.

Le Comité a approuvé à l'unanimité l'appel du Cartel des Sociétés féminines vaudoises en faveur de l'emprunt de défense nationale.

S. B.

Maison des Etudiantes

20, Av. H.-Dumont GENÈVE Téléphone 42.746 (5 minutes Université) 638 x

JARDIN .. Chauffage central .. Club Bibliothèque, locaux ouverts à toutes les étudiantes Chambre et pension PRIX MODÉRÉS

Ecole d'Etudes sociales pour Femmes, Genève

Subventionnée par la Confédération

Semestre d'hiver: 22 octobre 1936 - 17 mars 1937

Culture féminine générale. Formation professionnelle. d'Assistantes sociales (protection de l'enfance, etc.) de Directrices d'établissements hospitaliers, Secrétaires d'institutions sociales, Bibliothécaires. Ecole de Laborantes. Cours pour infirmières-visiteuses en collaboration avec la Croix-Rouge, 1^{er} Nov.-15 Déc. Des auditeurs sont admis à tous les cours. Pension et Cours ménagers. Formation de gouvernantes de maison au foyer de l'Ecole (Villa avec jardin). Programme (50 ets) et renseignements par le Secrétariat, rue Ch.-Bonnet, 6.

Vacances à Vermala

SUR SIERRE

FOREST-HOTEL

(Altitude 1700 m.)

Pays du soleil et de la tranquillité. La situation de l'hôtel entouré de forêts de sapins, face aux Alpes et dominant la vallée du Rhône, est une merveille. Service d'auto entre Montana-Gare et Vermala. Excursions dans la région du Wildstrubel. Prix abordables pour passants et pensionnaires. Repas végétariens ou régime sur demande.

Saison juin-octobre. — Prospectus.

Mme ZUFFEREY-BAUR, Dir.

Les
LONGEOLLES
GENEVOISES
des
Laiteries Réunies
sont reconnues excellentes